

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Madame Fabienne COÏC**

N° 17

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015 (accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subvention à l'association 'Ty Patouille'

Il s'agit de verser une subvention de fonctionnement à l'association «Ty Patouille» pour l'achat d'un parcours de motricité d'un montant total de 880,80 €.

Regroupées en association, trois assistantes maternelles ont créé une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) au 336, voie Romaine à Quimper. La création de la MAM « Ty Patouille » permet aux 3 assistantes maternelles d'exercer leur métier en dehors de leur domicile et de proposer ainsi un autre mode d'accueil de la petite enfance à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil familial pour une capacité d'accueil de 12 places. L'association loue des locaux aménagés et adaptés à l'accueil des jeunes enfants sur le quartier de Kerfeunteun. L'ouverture d'une nouvelle MAM sur ce quartier de Quimper permet de diversifier davantage l'offre en matière d'accueil du jeune enfant.

La MAM a démarré son fonctionnement en novembre. L'association souhaite acquérir un parcours de motricité constitué de blocs de mousses et sollicite une subvention de la ville de Quimper pour un montant de 880,80 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'attribuer une subvention de 880,80 € à l'association « Ty Patouille » pour son fonctionnement pour l'année 2015.

Le maire,

Ludovic JOLIVET